



Yellowknife, le 6 octobre 2023 — Le 6 octobre 2023, en présence des leaders des gouvernements autochtones, la commissaire Margaret Thom a apposé sa sanction à la *Loi sur les forêts*, la première loi à recevoir la sanction en vertu de la Convention sur le processus de l'Assemblée législative pour les lois rédigées en collaboration avec le Conseil intergouvernemental des Territoires du Nord-Ouest (le Conseil).

Cette nouvelle *Loi sur les forêts* est le fruit de plusieurs années d'efforts soutenus, au cours de deux assemblées législatives. Conformément au Protocole d'élaboration de lois du Conseil intergouvernemental et à la Convention sur le processus, des représentants des gouvernements autochtones ont participé à l'ensemble du processus.

Le Protocole d'élaboration de lois du Conseil intergouvernemental sert de base à un processus collaboratif d'élaboration de lois et règlements relatifs aux terres et aux ressources par les membres du Conseil, ce qui comprend les ministères du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) responsables des terres et des ressources et les gouvernements autochtones participants.

La Convention sur le processus décrit les procédures suivies par l'Assemblée législative pour s'assurer que les membres du Conseil ont la possibilité de participer à l'examen, à la révision, à la modification et à l'adoption de nouvelles lois, de l'introduction d'une proposition législative à la sanction par la commissaire des Territoires du Nord-Ouest, en passant par l'examen par le comité législatif. La nouvelle *Loi sur les forêts* reconnaît et confirme explicitement les droits ancestraux et ceux issus de traités, y compris les engagements relatifs aux terres, aux ressources et aux ententes sur l'autonomie gouvernementale, et reconnaît le rôle des organismes de cogestion. Le libellé proposé pour l'affirmation de ces droits est fondé sur celui de la *Loi sur la faune*, avec les modernisations suggérées par les gouvernements autochtones par l'entremise du Groupe de travail technique et de consultations.

Faits en bref



- Le 7 mars 2023, le caucus de la 19^e Assemblée législative a adopté une Convention sur le processus du gouvernement de consensus pour orienter la façon dont les lois rédigées en coopération avec le Conseil intergouvernemental seront présentées, examinées et promulguées à l'Assemblée législative à l'avenir.
- Le 2 décembre 2020, le Conseil intergouvernemental, qui réunit les dirigeants de neuf gouvernements autochtones et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), a adopté à l'unanimité aujourd'hui un protocole d'élaboration de lois qui servira de base au travail concerté à propos des lois sur les terres et les ressources des TNO.

Liens

- [Site Web du Conseil intergouvernemental des Territoires du Nord-Ouest](#)

Pour en savoir plus, communiquez avec :

Boyd Clark

Conseiller et administrateur
intérimaire de bande
Première Nation Acho Dene Koe
303-681-5171

Patsy Schaefer

Adjointe de direction du chef et du
Conseil
Première Nation de Salt River
867-872-2986, poste 1009

Angela Tripathy

Chef de la direction
Conseil tribal des Gwich'in
867-777-7927

Orlena Modeste

Directrice générale
Sahtú Secretariat Incorporated
867-589-4719

Alexandrea Gordon

Gestionnaire des communications
Société régionale inuvialuite
867-777-7041

Gouvernement t̨ich̨o

Communications et relations avec les
médias
media@tlichoc.ca



Intergovernmental Council
of the Northwest Territories

Alex Gresl

Chef de la direction
Première Nation Kátł'odeeche
867-874-6701

Carol Ann Chaplin

Administratrice principale
Première Nation Denínu Kúé
867-394-4335

Ursula Vogt

Directrice générale
Nation des Métis des Territoires du
Nord-Ouest
867-872-2770

Todd Sasaki

Gestionnaire des relations publiques
et des communications
Gouvernement des Territoires du
Nord-Ouest
867-767-9168, poste 15015



**Intergovernmental Council
of the Northwest Territories**

